



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 24 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-03-2021/025

Objet : Réaffectation de la subvention d'un montant de 188.302,50 euros attribuée à la Ville de Sainte-Marie pour la rénovation et l'extension de la maison du bèlè aux deux nouveaux projets suivants :

- travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xerces pour un montant de 160 038,64 euros.
- travaux de réfection de la voirie communale 2^{ème} tranche pour un montant de 28 263.86 euros.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération numéro BC-24-02-2017/017 par laquelle les élus ont validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 188 302,50 euros à la Ville de Sainte-Marie pour la rénovation et l'extension de la maison du Bèlè ;

Considérant que par courrier, en date du 19 janvier 2021, Monsieur le maire de la Ville de Sainte-Marie informe que l'opération a pris du retard en raison du confinement et demande de réaffecter l'aide accordée par CAP Nord Martinique pour le projet de rénovation et d'extension de la maison du Bèlè aux deux projets suivants :

- Confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès pour un montant de 160 038,64 euros.
- Travaux de réfection de la voirie communale, Tranche 2, pour un montant de 28 263,86 euros ;

Considérant que par délibération n°BC-03-2021/024 du 04 mars 2021 le Bureau Communautaire a réaffecté la somme de 227.108,26 euros au projet de travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès ;

Considérant le besoin en financement prévisionnel complémentaire de 160.038,64 euros pour le projet « Confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès » ;

Considérant l'avis favorable des élus de la commission mixte subvention-Finances en date du 05 février 2021 pour la réaffectation de la subvention d'un montant de 188 302,50 euros accordée à la Ville de Sainte-Marie initialement attribuée pour le projet de rénovation et l'extension de la maison du Belè aux projets :

- Travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès
- Travaux de réfection de la voirie communale- Tranche 2 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver la réaffectation d'une partie de la subvention attribuée pour la rénovation et l'extension de la maison du Bèlè, au projet de travaux de confortement du glissement de terrain du stade Louis Xercès de la Ville de Sainte-Marie, pour un montant de 160 038,64 euros.

Le plan de financement prévisionnel du projet de travaux de conformtement du glissement de terrain du stade Louis Xercè est le suivant :

CAP Nord Martinique	ETAT (accordée)	CTM (accordée)	VILLE DE ST MARIE	TOTAL
387 146,90€	1 659 201€	442 453,60€	276 533,50 €	2 765 335 €
14%	60 %	16%	10%	100%

Article 2 :

D'approuver la réaffectation du solde, d'un montant de 28 263,86 euros, de la subvention attribuée pour la rénovation et l'extension de la maison du Bèlè, aux Travaux de réfection de la voirie communale - Tranche 2.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 04

Abstention déclarée : 00

Non votant : 04

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

